

LA CHAMBRE DES COMMUNES

MESURE VISANT À FIXER À QUATRE ANS LA DURÉE DES LÉGISLATURES

M. Ralph Stewart (Cochrane) propose: Que le bill C-212, concernant la durée d'une législature de la Chambre des communes, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

—Monsieur l'Orateur, le présent bill vise à déterminer d'avance la date de nos élections générales. Le bill que j'ai présenté à cet égard au cours de la session précédente constituait avec deux autres bills comme un ensemble. J'avais pensé à l'époque que la Chambre pourrait être saisie en même temps de ces trois bills au moment où elle discuterait de changements constitutionnels. Nous n'avons malheureusement pas eu l'occasion d'en discuter à fond.

Ce bill se rattachait aux deux autres du fait qu'il se proposait de simplifier la marche de nos travaux. Le premier bill visait à faire de M. l'Orateur le représentant de la nouvelle circonscription électorale de la colline du Parlement. Le deuxième prévoyait la réélection automatique du premier ministre et du chef de l'opposition et le troisième visait à déterminer d'avance la durée des législatures.

● (1702)

Ce principe n'a rien de nouveau; plusieurs autres députés l'ont déjà préconisé. Le député de Timiskaming (M. Peters) a fait inscrire plusieurs fois un bill semblable au *Feuilleton* afin d'organiser notre travail et de le planifier et, chose plus importante, pour que les Canadiens sachent exactement combien de temps un gouvernement resterait en place et à quel moment précis une nouvelle équipe prendrait la relève.

Les députés n'ignorent pas que la 29^e législature était minoritaire; nous ne savions pas, d'un jour à l'autre, si la législature continuerait ou non. Tout le monde aurait bien voulu alors que l'on fasse quelque chose pour déterminer quand les élections auraient lieu. Des deux bords on disait que la situation serait beaucoup plus stable si on précisait la date des élections, que le gouvernement soit minoritaire ou non; les gens prendraient leur décision et s'y tiendraient. Dans l'état actuel des choses, nous sommes sensés deviner les intentions des gens. S'ils décident d'élire un parti ou un autre, c'est leur droit; nous ne devrions pas avoir à dire: si vous ne nous donnez pas tant de sièges, nous ne pourrons pas continuer en tant que gouvernement ou en tant que Chambre des communes dûment constituée. Nous devrions être obligés, comme représentants du peuple, de nous appliquer à le représenter de la façon dont il a décidé.

On a fait des sondages à cette époque. J'ai moi-même fait des sondages pour voir comment on pourrait simplifier les travaux de la Chambre. On avait suggéré que les députés travaillent trois semaines à Ottawa et disposent ensuite d'un congé d'une semaine afin de pouvoir travailler dans leur circonscription. Tout le monde était disposé à accepter des suggestions de ce genre, et notamment celle d'imposer un mandat d'une durée déterminée aux législatures. Bien sûr, dès que le gouvernement eut pris le pouvoir avec une majorité en 1974, la plupart des gens n'y pensèrent plus. Ces derniers mois, cependant, le bill à l'étude m'a valu une certaine publicité et j'ai pas la suite reçu des lettres de tous les coins du pays. J'ai été invité à participer à des tribunes radiophoniques même à Vancouver—tout en restant bien sûr ici, et grâce à la magie du

Durée des législatures

téléphone. Des auditeurs intervinrent et je ne me rappelle pas que quelqu'un ait rejeté l'idée d'élections à dates fixes. Ils se dirent tous d'avis, et sans équivoque, qu'il était temps que nous adoptions une semblable manière d'opérer.

La plupart du temps quand nous discutons de questions du genre, on entend dire que nous cherchons à imiter les États-Unis ou que nous voulons adopter une forme républicaine de gouvernement. Les gens aiment à poser des étiquettes à ces choses. Je ne crois pas que cela entraînerait l'instauration d'une république. Si cette solution nous permet de réaliser nos objectifs et qu'elle est dans le meilleur intérêt des citoyens canadiens, il n'y a pas de raison pour ne pas l'appliquer.

Le bill lui-même stipule que les prochaines élections générales auront lieu le premier lundi de juin l'année prochaine et que par la suite, les élections subséquentes auront lieu à tous les quatre ans le nouveau gouvernement prenant le pouvoir le 1^{er} juillet. Mais cette disposition diffère de certaines autres figurant dans d'autres bills sur la question en ce sens qu'elle prévoit la tenue d'un genre de cérémonie inaugurale à la Chambre des communes, le 1^{er} juillet, pour marquer la prise de pouvoir du nouveau gouvernement. Lors de cette séance inaugurale, la participation des citoyens serait bienvenue. La cérémonie aurait lieu sur la colline du Parlement et des gens de toutes les couches de la société, de tous les groupes ethniques et de toutes les régions du Canada y seraient conviés.

On pourrait à cette occasion décerner des certificats de citoyenneté. De nombreuses possibilités s'offrent à nous. On pourrait inviter certains chefs religieux pour prouver que nous n'avons pas oublié l'existence d'un Être suprême. Je le répète, il y a bien de choses que l'on pourrait inclure dans une cérémonie de ce genre et, dans ce bill, je propose que cette cérémonie ait lieu chaque année au début d'une nouvelle session. Il y aurait quatre sessions mais, naturellement, la cérémonie la plus importante aurait lieu au début d'une nouvelle législature.

Malheureusement, chaque fois que nous voulons faire quelque chose à la Chambre, nous disons qu'il faut éviter d'adopter une attitude sectaire. Autrement dit, si nous voulons obtenir de bons résultats, il faut faire abstraction de nos opinions politiques. Il est un fait que le sectarisme joue généralement un trop grand rôle. Le fait même de dire qu'il faut éviter toute partialité en est la belle preuve. Si tout le monde était certain qu'il n'y a aucun risque d'élections pendant une période de quatre ans, on s'attellerait peut-être à la tâche et les délibérations de la Chambre risqueraient moins d'être constamment faussées par l'opportunisme politique. Ce serait là à mon sens un des plus grands avantages que l'on pourrait retenir de la tenue d'élections à date fixe, tous les quatre ans.

Par ailleurs, je trouve malheureux que la plupart des idées avancées par de simples députés ne soient débattues que brièvement pendant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, puis qu'elles tombent dans l'oubli, faute de temps et faute de pouvoir être étudiées plus à fond en comité. Bien des députés ont critiqué cette situation avant moi. On pourrait confier à un comité l'étude de bien des questions soulevées pendant l'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire. Peu importe de quelle partie de la Chambre elles émanent, il devrait être possible de les renvoyer à un comité, où elles pourraient être examinées sérieusement. Cela ne veut pas dire qu'elles seraient adoptées, mais peut-être